



ASSOCIATION FRANÇAISE DE FOOTGOLF
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt
Siège social : 45/47 rue Paul Bert – 92100 Boulogne Billancourt
N° RNA W923004421 - N° 799 476 569

**PROCES VERBAL
DU COMITE DIRECTEUR
28 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Et le jeudi 28 janvier,
A 19 heures 00,
Par visioconférence,

Sur convocation de son Président, les membres du Comité Directeur de L'Association Française de FootGolf se sont réunis par visioconférence, afin de respecter le confinement obligatoire en vigueur dû à la lutte contre le COVID-19.

Monsieur Romuald PRETOT, Président de l'Association, préside la réunion.

Sont présents :

- Monsieur Aldo BALESTRA
- Monsieur Ludovic GAUDET
- Monsieur Mickael LAFON
- Monsieur Paul NOWAK
- Monsieur Romuald PRETOT
- Laurent DECRENISSE
- Olivier SELO
- Monsieur Alexandre KOTOWSKI

Sont invités :

- Benoit JOAQUIM, en sa qualité de Responsable Marketing & Communication
- Jean-Marc OUDIN, en sa qualité d'intervenant externe

Il est constaté que plus du tiers des membres sont présents.

Il est constaté que le Comité Directeur peut valablement délibérer.

Il est rappelé que le Comité Directeur est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

1. Comité Directeur
2. Modifications des statuts de l'AFFG
3. Commissions AFFG
4. Dossiers juridiques/administratifs en cours
5. Réunion des présidents

* * *

Après ouverture du Comité Directeur, le Président de séance met successivement aux voix les points suivants :

RÉSOLUTION 1 COMITÉ DIRECTEUR

Romuald PRETOT, Président de l'AFFG, propose de coopter Jean-Marc OUDIN, afin de venir compléter le Comité Directeur sur des aspects d'éthique et discipline.

La candidature de Jean-Marc OUDIN sera soumise au vote lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur, après adoption des nouveaux statuts de l'AFFG lors d'une future Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

POINT 2 MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'AFFG

Romuald Prétot, après un travail effectué en collaboration avec le conseil juridique de l'Association, Me Becquart, propose la modification des points suivants :

- Mise à jour des moyens d'action de notre association pour tenir compte de son développement ;
- Précision que l'adhésion est annuelle et doit être renouvelée chaque année ;
- Précision de la procédure disciplinaire avec mise en place d'une commission de discipline pour garantir le respect des droits de la défense (le règlement disciplinaire qui sera soumis au Comité directeur est également joint pour votre parfaite information) ;
- Prévision des clauses permettant de rémunérer le Président dans le cadre des dispositions définissant la gestion désintéressée (préservation de la non fiscalisation de l'association) ;
- Alignement du calendrier de renouvellement des mandats des membres du Comité directeur sur celui des JO comme les autres Fédérations sportives ;
- Possibilité pour le Comité directeur de coopter jusqu'à trois membres pour siéger en son sein ;
- Possibilité de dématérialiser les comités directeurs (visio, consultation écrite)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

POINT 3 COMMISSIONS AFFG

Un point sur le rôle des commissions de l'AFFG a été établi par les membres du Comité Directeur. Il est admis que la Commission médias doit être redynamiser par le biais de deux de ses membres fondateurs : Mickael Lafon et Alexandre Kotowski. Laurent Decrenisse propose d'apporter son aide au fonctionnement de cette commission. La commission d'éthique et discipline est conservée, et sera dirigée par Jean-Marc Oudin.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres

POINT 4 DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS

Romuald Prétot sensibilise les membres du Comité Directeur quant à la nécessité de modifier certains points des statuts actuels de l'Association, tout en conservant le caractère non-lucratif de cette dernière. Après discussions, il est décidé de maintenir la commission d'éthique et discipline, afin de conserver une impartialité dans les décisions disciplinaires prises à l'encontre d'un membre, afin que le Comité Directeur ne soit pas juge et partie. Les nouveaux statuts proposés à la future Assemblée Générale Extraordinaire seront élaborés en ce sens.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres

POINT 5 RÉUNION DES PRÉSIDENTS

Le Comité Directeur est informé de la tenue d'une réunion regroupant l'ensemble des représentants de clubs affiliés à l'AFFG en 2020-2021.

Il sera rappelé aux représentants de clubs l'importance d'affilier leur club dès que possible pour la saison 2021 à venir.

Il sera rappelé aux représentants de clubs la situation actuelle opposant l'AFFG à la FNFG. Toute participation d'un joueur membre AFFG à une compétition FNFG sera sanctionnée par la Commission d'Éthique et Discipline.

Il sera exposé aux représentants de clubs l'avancée des discussions avec la Fédération Française de Football. Une convention étant actuellement à l'étude.

Il sera rappelé aux représentants de clubs que la Coupe du Monde 2021 a été officiellement annulée par la FIG. Un EuroFootGolf sera organisée à la place, aux mêmes dates. Le Pays hôte sera désigné au mois de février 2021.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Ivan SUBILEAU
Secrétaire Général



Le Président
Romuald PRETOT

